



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION

COMMUNIQUE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a rencontré le vendredi, 4 août 2025, l'Union Nationale des Télévisions Web de Guinée, en présence du Syndicat des professionnels de la presse de Guinée.

Cette rencontre avait pour objet l'examen des doléances formulées par les promoteurs de Web TV, à la suite de l'interdiction faite par la Haute Autorité de la Communication relative à la couverture des manifestations publiques et des événements officiels par ces nouveaux médias que la Loi sur la liberté de la presse ignore dans notre pays.

Au cours de la rencontre, les promoteurs de Web TV ont porté à l'attention de la HAC qu'ils sont des Journalistes répondant aux critères définis dans la Loi

Le Président de la HAC a donné de larges informations sur le statut des Web TV, qui sont des chaînes de télévision émettant exclusivement sur Internet, avec une grille de programmes adaptée. Il a par la suite expliqué qu'une WebTV doit remplir les mêmes conditions qu'une télévision classique concernant l'enregistrement au registre du commerce, l'immatriculation fiscale sans compter l'autorisation délivrée par une autorité compétente.

À l'issue de la rencontre, le Président de la HAC a indiqué que les notes - circulaires interdisant aux Web TV et aux journalistes non détenteurs de la carte de presse de couvrir les manifestations publiques et les événements officiels demeurent valables. Il a mis en garde tous ceux qui violeront ces décisions de la HAC.

Les promoteurs de WebTV ont promis de respecter l'interdiction faite par la HAC et ont recommandé que la nouvelle loi sur la presse prenne en compte l'existence des nouveaux médias.

La Haute Autorité de la Communication



Guinée